



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lapins

Question écrite n° 5746

Texte de la question

M Jean-Charles Cavaille attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la crise sans précédent que connaissent les producteurs de lapins. Le cours s'est en effet récemment effondré puisque le prix du kilogramme est actuellement à 9 francs, alors que le coût de revient est généralement estimé à 13 francs. Il lui rappelle que le département du Morbihan occupe la première place en France devant la Vendée pour la production de lapins, organisée en groupements de producteurs. En effet, on compte dans le Morbihan 280 éleveurs en groupements et 550 en Bretagne. On constate qu'en 1987, les importations ont considérablement augmenté en provenance notamment de Chine et des pays de l'Est, ce qui, sans aucun doute, est la cause de la baisse des cours. Il lui rappelle, en outre, que cette production importante se développe et qu'il est nécessaire de l'encourager, par voie de conséquence, de la préserver car elle permet à de nombreux petits exploitants agricoles, dont les ressources sont gravement perturbées par l'application des quotas laitiers, de survivre. C'est aussi un appoint non négligeable pour de nombreux ménages dont les ressources financières sont modestes. Il lui demande donc les mesures qu'il envisage de prendre pour résoudre de toute urgence la crise actuelle.

Texte de la réponse

Reponse. - La production estivale de lapins de chair, traditionnellement plus élevée en cette période, a révélé cette année le déséquilibre structurel croissant de l'offre et de la demande dans cette filière. Ainsi les augmentations des abattages contrôlés de 3 p 100 en 1987 par rapport à 1986 puis de 4,9 p 100 au cours des cinq premiers mois de 1988 par rapport à 1987 sont à rapprocher de l'évolution de la consommation qui a diminué, durant ces mêmes périodes, respectivement de 3 p 100 et de 0,2 p 100. Les importations représentent moins de 10 p 100 en volume de la production estimée et leur augmentation sensible de 530 tonnes durant le premier semestre de 1988 (+ 10 p 100) est à attribuer à l'augmentation des arrivages de produits congelés chinois (+ 1 200 tonnes, soit + 58 p 100 par rapport à la même période de 1987) principalement à l'usage des collectivités, donc peu concurrentiels des lapins français. Par ailleurs, on a pu constater une diminution des importations de carcasses fraîches de lapins originaires des pays de l'Est (Pologne, Hongrie, Roumanie et Bulgarie), qui représentaient 2 394 tonnes à la fin du premier semestre 1987 et seulement 1 484 tonnes pour la même période en 1988 (soit - 910 tonnes et - 38 p 100 par rapport à la même période de 1987). La conséquence du déséquilibre entre l'évolution des abattages contrôlés et celle de la consommation des ménages a été une chute des prix de gros et une rupture des engagements contractuels entre les agents économiques. Les négociations engagées sous l'égide du ministère de l'agriculture ont permis de rétablir le dialogue entre les familles professionnelles et d'envisager la mise en place progressive d'actions structurelles bénéficiant à l'ensemble des opérateurs de la filière. Notamment les pouvoirs publics ont décidé, en accord avec les familles professionnelles, de ne plus publier la cotation du lapin en carcasse de Rungis, dont la référence était contestée par les opérateurs qui s'en servaient pour fixer le niveau des transactions. Une cotation plus représentative est à l'étude. Elle a donné lieu à publication depuis le mois d'octobre avec des cours moyens de 12,70 F/kg vif pour le mois de novembre 1988. L'organisation communautaire de marché pour ce secteur prévoit une libre régulation par les mécanismes du marché, sans autre intervention publique. La filière doit donc utiliser

au mieux les lois économiques régissant les rapports de l'offre et de la demande. Ainsi il est de la responsabilité des agents économiques d'éviter qu'une situation semblable à celle de ces derniers mois ne se reproduise.

Données clés

Auteur : [M. Cavail• Jean-Charles](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5746

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3368